

CALENDRIER 2023

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES SACS BLEUS PMC
ET DES PAPIERS-CARTONS

Sombreffe



Devenez le champion du tri
et des dates de collectes !



Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus

Consignes générales

pour une bonne collecte des déchets

Triez en un
clin d'œil



Horaires ?

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte ou **la veille au soir après 18h**. **Attention, en juillet et en août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin.** Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.



Dépôt ?

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos nouveaux sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collecte.



Déchets coupants ?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant jaune, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.



Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.



Poids maximum ?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.



Déchet recyclable ?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableaux 2023 des collectes

- 00** Jour de passage inhabituel
- Déchets ménagers résiduels & déchets organiques
- Papiers-cartons
- PMC
- Encombrants
- Sapins de Noël
- Collecte des déchets verts

→ BOIGNEE, LIGNY, SOMBREFFE, TONGRINNE

Toutes les collectes ont lieu le **lundi**.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 17, 24	8, 15, 22	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18
	16	13	13	12	8	5	3, 31	28	25	23	20	18
	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	5, 15	2, 12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 29

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be

Collecte des sapins de Noël du **10** au **12** janvier **2023**

Collectes des déchets verts du **14** au **18** novembre **2023**



Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc :
voir encart recyparc

Collectes 2023 dans les recyparcs :
Vélos: 22 avril
Jouets: 21 octobre



Collecte des PMC dans le Nouveau Sac Bleu

Emballages en Plastique



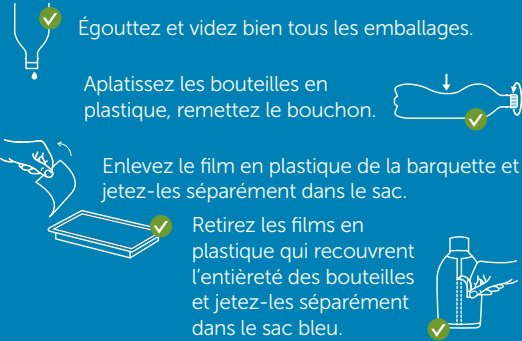
Emballages Métalliques



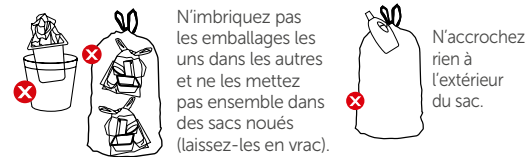
Cartons à boissons



Les règles pour un bon recyclage



ATTENTION



INTERDIT – À trier comme suit :

- ✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- ✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ✗ Les emballages avec une contenance supérieure à 8 L.
- ✗ Les emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, etc
- ✗ Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

- ✗ La frigolite

- ✗ Autres objets

Déchets ménagers résiduels



Recyparc



Comment trier les DÉCHETS DANGEREUX ? Suivez le guide !

Déchets Spéciaux des Ménages

Emballages NON-VIDES avec un de ces pictogrammes de danger



Emballages VIDES

- ✓ AVEC un bouchon de sécurité enfant

- ✓ AVEC un de ces deux symboles

Emballages VIDES ou NON-VIDES

- ✓ d'huiles de moteur et de lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, de bombes de mousse polyuréthane, tubes de silicone

ATTENTION pas repris au recyparc, appelez le 112

PMC

Emballages VIDES*

* Bien vidés, bien égouttés ou bien rincés

- ✓ SANS bouchon de sécurité enfant

- ✓ SANS un de ces deux symboles

- ✓ Emballages avec une contenance inférieur à 8 litres

- ✓ Exemples d'emballages :



**Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Nouveau Sac Bleu sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.)

Des doutes ? N'hésitez pas à vous adresser aux collaborateurs du recyparc.



Collecte des déchets organiques



Déchets de cuisine



Marc de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périmés



Petits déchets de jardin



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin



Autres déchets



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières **biodégradables**, cendres froides de bois non traité, cartons alimentaires **souillés**



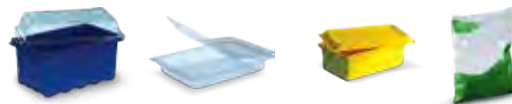
INTERDIT À trier comme suit :

Ordures ménagères

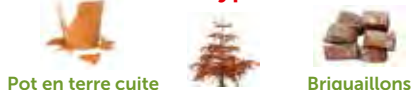


ATTENTION
Tous les types de langes enfants et adultes sont interdits dans les organiques

Nouveau Sac Bleu



Recyparc



Consignes à suivre:

- Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP bien triés sont collectés !**
- Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be
- Les emballages non biodégradables n'ont pas leur place dans le sac organique.



Collecte des papiers-cartons

En porte-à-porte ou aux recyparcs



Papiers



Papiers propres non souillés



Cartons



Cartons propres non souillés et aplatis

Consignes à suivre:

- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac, mais ficelés ou glissés dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
- N'utilisez ni bandes adhésives ni sacs en plastique.
- Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins.**



INTERDIT À trier comme suit :

Nouveau Sac Bleu



Film en plastique

Déchets organiques



Ordures ménagères



Sac de ciment

Recyparc



Papier peint





Collecte des bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

➤ À déposer dans les bulles ou aux recyparc



Verre incolore

Verre coloré

Dans les bulles comme dans les camions, le verre coloré et incolore ont chacun leur place.



Verre incolore

Verre coloré

INTERDIT À TRIER COMME SUIV :



Nouveau Sac Bleu



Couvercle en métal



Capsule



Couvercle en plastique



Porcelaine



Miroir ou verre plat cassé



Néon



Ampoule économique ou LED à visser



Bouchon de liège

Ordures ménagères



Opaline



Cristal



Ampoule à incandescence ou halogène



le verre résistant aux hautes températures

CONSEILS À SUIVRE :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.



Recyparc

La liste des matières acceptées dans les recyparc et les quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparc disponible sur demande auprès des préposés ou sur www.bep-environnement.be

ADRESSE DU RECYPARC:

ZI Rue de la Spinette à Keumiée

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h. Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.

Fermé les dimanches et jours fériés légaux.

• Les déchets doivent être préalablement triés au maximum pour gagner du temps sur place.

• À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir ouvrir spontanément votre coffre afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.

• Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparc; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.

• Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.

• Pour éviter l'envol des déchets, les remorques doivent être correctement bâchées. L'utilisateur est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.

• La récupération des matières dans les recyparc est interdite, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.

• Les apports sont limités à 1 m³ par matière et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels:

- Amiante 0,5 m³/citoyen/an
- Bois 3 m³/citoyen/an
- Inertes 3 m³/citoyen/an
- Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m³/citoyen/an
- Déchets verts 7 m³/citoyen/an
- Pneus 4 pneus/citoyen/an

Date de fermeture exceptionnelle de votre recyparc:

- Vendredi 20 janvier : à partir de 12 h.
- Jeudi 5 octobre : fermeture de tous les parcs pour la journée des préposés
- Mardi 31 octobre : fermeture de tous les parcs (les parcs de Namur sont ouverts le 30/10)
- Mardi 26 décembre : fermeture de tous les parcs

Collecte dans les recyparc :

Vélos : 22 avril 2023

Jouets : 21 octobre 2023

SOMBREFFE



Vous pouvez à tout moment consulter le calendrier en ligne sur

www.bep-environnement.be



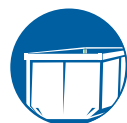
**Grand Nettoyage de Printemps
du 23 au 26 mars 2023**

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur
www.walloniepluspropre.be



**Téléchargez
gratuitement
l'application
Recycle!**

pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et tout connaître sur les collectes des déchets.



**L'application web
des recyparcs**

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet. Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur
<https://mes-quotas.bep-environnement.be>

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

- Consulter l'état de vos quotas.
- Trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.

magDé | Votre webzine antigaspi et antidéchets

MAGDé : le meilleur chemin afin de tendre vers le «zéro déchet» !

Dans ce magazine en ligne, vous trouverez :

- > DES CONSEILS pour réduire vos déchets ;
- > DES INSPIRATIONS ET ASTUCES pour réutiliser au lieu de jeter ;
- > DES DOSSIERS THÉMATIQUES pour approfondir le sujet ;
- > DES VIDÉOS ET DES ANIMATIONS pour vous amuser !

Abonnez-vous à la newsletter de MAGDé et recevez chaque trimestre, une sélection d'articles et de conseils pratiques.

UNE NEWSLETTER POUR NE RIEN LOUPER !

ENVIE D'EN FINIR AVEC LES DÉCHETS ?
Rendez-vous sur www.magde.be • <https://www.facebook.com/leMAGDe>

RÉDUIRE RECYCLER RÉUTILISER VALORISER

DELIEX FOSTPLUS HYGEA inbw KIVIMONT ipolis L'ÉCLAIR WALLONIE

Ras la bulle !



BEP Environnement
Votre Intercommunale de gestion des déchets ménagers

Avenue Sergent Vriethoff, 2 • 5000 Namur

Tél: 081/71.82.11

www.bep-environnement.be



Administration communale de Sombreffe

Allée de Château Chinon, 7 • 5140 Sombreffe
Tél.: 071/82.74.10 • Fax: 071/82.74.40

www.sombreffe.be

Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h.

Le mercredi de 09h à 12h et de 13h à 15h30.

Fostplus